

Présents : Sébastien APCHÉ, Jean-Christophe BORNE, Roland CHABANON, Jean-Louis FAURE, David GEORGES, Jean-Pierre LAFEUILLE, Marie-Laure LAPORTE, Sandrine WILLIOT

Absent : Fabien ROUCHY

Secrétaire de séance : Sébastien APCHÉ

Début de séance : 20h40

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 4 décembre 2025

1) Ressources humaines

- *Agents susceptibles de bénéficier d'une promotion*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le tableau des agents promouvables au titre de l'avancement de grade.

Il rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur, l'agent doit notamment justifier de l'obtention du concours requis pour pouvoir prétendre à un avancement de grade.

Deux agents communaux sont susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade :

- un agent actuellement adjoint technique principal de 2^e classe, susceptible d'être promu au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe ;
- un agent actuellement adjoint technique, susceptible d'être promu au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.

À ce jour, aucun poste n'est à pourvoir. Néanmoins, il apparaît nécessaire d'anticiper une réflexion sur la répartition des postes et sur le tableau des emplois, compte tenu d'un prochain départ en retraite au sein du service technique.

En l'état actuel, le tableau des emplois resterait inchangé, à savoir :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{re} classe ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe.

Les élus ne se sont pas prononcés sur les promotions envisagées. En effet, la situation demeure incertaine dans l'attente du retour du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale concernant une demande de simulation de réduction du temps de travail dans le cadre d'une éventuelle retraite progressive.

Par ailleurs, les entretiens professionnels annuels n'ayant pas encore eu lieu à la date du conseil municipal, les élus ont préféré différer toute décision relative aux promotions des agents.

« Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, les informations nominatives concernant les agents communaux ont été anonymisées dans la version publiée. »

- Départs en retraite

Un agent communal a fait part de son intention de faire valoir ses droits à la retraite à compter de novembre 2026.

Cet agent assure actuellement les missions suivantes, pour un temps de travail de 22 heures par mois :

- aide à la confection des repas ;
- aide au service des repas ;
- entretien des salles communales (salle des fêtes, salle des associations, salle de pause de la mairie, salle du conseil municipal et son annexe, couloir de la mairie) ;
- entretien ponctuel des appartements communaux après état des lieux.

Les élus s'accordent sur la nécessité de rencontrer les agents affectés à l'école afin de les associer aux réflexions à mener dans le cadre de la réorganisation à anticiper à la suite de ce départ en retraite. Cette démarche a pour objectif d'identifier précisément les besoins futurs en matière de recrutement.

Un autre agent communal a sollicité une étude de ses droits à la retraite auprès du service retraite du Centre de Gestion, sans retour à ce jour. Il souhaite bénéficier d'une retraite progressive afin de réduire son temps de travail avant son départ définitif, idéalement à hauteur de 80 %, soit une journée de repos par semaine.

Dans l'attente de la réponse du Centre de Gestion, il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur le principe d'une autorisation de retraite progressive.

L'assemblée ne s'oppose pas à la réduction du temps de travail de l'agent concerné, sous réserve que cette organisation s'intègre au planning existant, de manière à garantir la présence de deux agents, hors périodes de congés, durant lesquelles l'organisation pourra exceptionnellement s'effectuer avec un seul agent.

Monsieur le Maire rappelle que les entretiens professionnels à venir permettront d'initier une réflexion plus globale sur la réorganisation des services, afin d'assurer la bonne exécution des missions de chacun dans des conditions satisfaisantes.

- Ouverture des postes pour la saison 2026

Monsieur le Maire invite les élus à échanger et à délibérer sur le nombre de postes à ouvrir pour la saison 2026, notamment pour le camping municipal et les besoins en agents de stationnement.

Pour rappel, en 2025, trois recrutements saisonniers ont été réalisés :

- un agent de surveillance de la voie publique ;
- deux agents polyvalents affectés au camping municipal.

Après en avoir délibéré, les élus s'accordent à l'unanimité pour procéder, en 2026, à l'ouverture de trois postes saisonniers sur les mêmes fonctions que celles pourvues en 2025.

2) Travaux

- Remplacement du chauffe-eau du camping

En 2025, l'un des chauffe-eaux du camping est tombé en panne et n'a pu être réparé. Afin de limiter les coûts, il avait été décidé, lors de l'ouverture du camping, de ne pas le remplacer, un seul appareil étant jugé suffisant pour couvrir les besoins.

Toutefois, dans la pratique, l'absence de ce chauffe-eau a engendré plusieurs difficultés :

- une augmentation de la consommation d'eau, les usagers devant laisser couler l'eau avant d'obtenir de l'eau chaude ;
- des délais importants pour l'arrivée de l'eau chaude ;
- un mécontentement des utilisateurs.

Notre plombier se chargera de la commande du matériel et de la réalisation des travaux, afin que l'équipement soit opérationnel pour l'ouverture du camping prévue en avril 2026.

- Horodateurs – fonctionnement et remplacement des équipements

L'horodateur situé à la sortie du parking à barrière présente plusieurs dysfonctionnements. D'une part, des problèmes de connexion sont constatés, la box étant exposée aux intempéries et susceptible de geler. D'autre part, le système est devenu obsolète, notamment en raison de l'absence de prise en charge des paiements par carte bancaire. Cela pose un certain nombre de problèmes au cours de la saison touristique notamment des mécontentements d'une part pour les utilisateurs mais également pour les commerçants à proximité souvent sollicités pour « faire de la monnaie » aux visiteurs.

Il est donc nécessaire d'envisager une modification du dispositif existant, sur la base des devis transmis par la société Flowbird.

Le montant du devis s'élève à 40 392 € TTC. Bien que consciente de la nécessité de procéder à ce remplacement, l'assemblée délibérante souhaite rencontrer à nouveau le représentant de la société Flowbird afin d'étudier une solution d'installation plus fiable et fonctionnelle.

Cette rencontre est programmée pour la mi-février.

- Plantation d'arbres à Barrouze

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise La Charmille, d'un montant de 12 180 €. Ce montant est jugé conséquent, d'autant plus qu'il est rappelé que des réseaux obsolètes passent sous l'emplacement prévu pour les plantations. Ces réseaux devront faire l'objet de travaux à moyen ou long terme, ce qui impliquerait, le cas échéant, le retrait des arbres plantés.

Dans ce contexte, et dans l'attente d'une réflexion globale sur les réseaux, les élus préfèrent ne pas engager une dépense aussi importante, au risque de devoir recommencer les travaux ultérieurement. Il est également rappelé que la période de plantation des tilleuls s'étend d'octobre à fin février.

- Columbarium – jardin du souvenir au cimetière

L'ensemble des cases du columbarium existant étant désormais vendu, une étude de faisabilité a été menée afin d'envisager l'installation d'un second équipement, notamment dans la continuité de l'existant.

Les élus acceptent à l'unanimité le principe de la création d'un nouveau jardin du souvenir et mandatent les Pompes Funèbres PAN-LOPEZ afin d'obtenir un devis.

Fin de séance : 22 h 10

NB de la nouvelle mandature :

Un devis de 44 842.80€ a été signé le 13 février 2026 pour le changement de l'intégralité du parc d'horodateurs, sans délibération préalable. La somme sera donc inscrite au budget.